



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2020/056

**Élection du maire sous la
présidence du doyen d'âge
du conseil municipal**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 9 juillet 2020, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 26 juin 2020

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Yannick DOULS, Bouchra EL MEROUANI, Patrick PES, Catherine JOUVE, Jean-Claude BENOIT, Séverine PEYRETOU, Bernard GREGOIRE, Nadine TUFFERY, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OUSSAKA LATORRE, Didier DAURES, Marie-Eve PANIS, Jean-Louis JALLAGEAS, Martine MANANET, Charlie MEDEIROS, Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC, Nicole GAYRAUD

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL

PROCURATIONS : Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxièmes et troisièmes alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide

1. **DE PROCEDER** à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.
2. Candidat déclaré : Emmanuelle GAZEL

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 9

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 26

Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

A obtenu : MME. Emmanuelle GAZEL..... 26

Est élue : MME Emmanuelle GAZEL, Maire de la commune de MILLAU

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

La Maire de Millau

Emmanuelle GAZEL



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/057

**Détermination du nombre
des adjoints et élection des
adjoints**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 9 juillet 2020, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 26 juin 2020

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Yannick DOULS, Bouchra EL MEROUANI, Patrick PES, Catherine JOUVE, Jean-Claude BENOIT, Séverine PEYRETOU, Bernard GREGOIRE, Nadine TUFFERY, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OUSSAKA LATORRE, Didier DAURES, Marie-Eve PANIS, Jean-Louis JALLAGEAS, Martine MANANET, Charlie MEDEIROS, Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC, Nicole GAYRAUD

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL

PROCURATIONS : Karine ORCEL pouvoir à Christophe SAINT PIERRE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L. 2122-1 et suivants,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Considérant que le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de cette assemblée.

Considérant que le nombre de conseillers municipaux pour les communes classées dans la catégorie 20 000 à 29 999 habitants est fixé à 35.

Considérant que par conséquent, le nombre maximum des adjoints autorisés pour la ville de Millau est de dix.

Considérant que pour permettre un bon fonctionnement de l'administration et de la représentation de la Ville, le rôle des Adjoints au Maire est essentiel pour aider le Maire dans ses différentes tâches.

Considérant que chaque poste d'adjoint est lié à une fonction particulière, il sera procédé par arrêté aux délégations nécessaires qui fixeront précisément les contours et les limites des fonctions de chacun.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. **De fixer à 10** le nombre des Adjoint ;

**Adopté par : 27 voix pour
9 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC, Nicole GAYRAUD)

2. De procéder à leur élection, à bulletin secret, au scrutin de liste, à la majorité absolue aux deux premiers tours sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux termes des articles L. 2122-7-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Après appel à candidature la liste des candidats est la suivante :

- Thierry PEREZ
- Corine MORA
- Jean-Pierre MAS
- Corinne COMPAN
- Valentin ARTAL
- Martine BACHELET
- Michel DURAND
- Aurélie ESON
- Nicolas WOHREL
- Sylvie MARTIN DUMAZER

A obtenu :

La liste ayant obtenu la majorité : Liste GAZEL

Sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Thierry PEREZ
- Corine MORA
- Jean-Pierre MAS
- Corinne COMPAN
- Valentin ARTAL
- Martine BACHELET
- Michel DURAND
- Aurélie ESON
- Nicolas WOHREL
- Sylvie MARTIN DUMAZER

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	9
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	26
Majorité absolue des suffrages exprimés :	14
A obtenu : La liste GAZEL.....	26

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

La Maire de Millau

Emmanuelle GAZEL